

Fiche de données de sécurité

Projet

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 21.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Dublett

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 21.02.2019

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Corr./Irrit. 1C

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H302, H314, H400, H410, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

| | |
|--------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux . |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |

Conseil de Prudence (Prévention):

| | |
|------|--|
| P260 | Ne pas respirer le brouillard. |
| P264 | Après manipulation, laver à fond avec beaucoup d'eau. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P280 | Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |

Conseils de prudence (Intervention):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 21.02.2019

| | |
|--------------------|--|
| P301 + P330 + P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P303 + P361 + P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P301 + P312 | EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut déclencher une réaction allergique. Contient : (R)-2-(2,4-dichlorophénoxy)propanoate de potassium, benzoate d'isopropyle

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: (R)-2-(2,4-dichlorophénoxy)propanoate de potassium, picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophenyl)-6-[3-(trifluorométhyl)phénoxy]-

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, Concentré soluble (SL)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophenyl)-6-[3-(trifluorométhyl)phenoxy]-

Teneur (W/W): 1,54 %

Aquatic Acute 1

Numéro CAS: 137641-05-5

Aquatic Chronic 1

H400, H410

(R)-2-(2,4-dichlorophénoxy)propanoate de potassium

Teneur (W/W): 53,6 %

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 113963-87-4

Skin Corr./Irrit. 2

Numéro-CE: 413-580-9

Eye Dam./Irrit. 1

Numéro INDEX: 607-345-00-1

Skin Sens. 1

H318, H315, H302, H317

benzoate d'isopropyle

Teneur (W/W): < 20 %

Skin Sens. 1

Numéro CAS: 939-48-0

H317

Numéro-CE: 213-361-6

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 21.02.2019

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir rubrique 2) et/ou à la rubrique 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

gaz/vapeurs toxiques

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------|---|
| Etat physique: | liquide |
| Couleur: | beige |
| Odeur: | faible odeur caractéristique |
| Seuil olfactif: | Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation. |
| Valeur du pH: | env. 5 - 7 (pH-mètre) |
| | (1 %(m), 22 °C) |
| Point de fusion: | Le produit n'a pas été testé. |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 21.02.2019

| | | |
|---|--|----------------------------------|
| Point d'ébullition: | env. 120 °C (1.013 hPa) | (autre(s)) |
| Point d'éclair: | Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition. | (Directive 92/69/CEE, A.9) |
| Vitesse d'évaporation: | non applicable | |
| Inflammabilité: | non applicable | |
| Limite inférieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. | |
| Limite supérieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. | |
| Température d'auto-inflammation: | > 400 °C | (Directive 92/69/CEE, A.15) |
| Pression de vapeur: | | |
| Densité: | Le produit n'a pas été testé. env. 1,3 g/cm ³ (20 °C, 1.013 hPa) | (Ligne directrice 109 de l'OCDE) |
| densité de vapeur relative (air): | non applicable | |
| Solubilité dans l'eau: | miscible | |
| <i>Données relatives à : (R)-2-(2,4-dichlorophénoxy)propionate de potassium</i> | | |
| <i>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -0,25</i> | | |
| <i>(25 °C; Valeur du pH: 7)</i> | | |
| ----- | | |
| Décomposition thermique: | 240 °C, 30 kJ/kg, (DSC (OECD 113)) (température Onset) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU. | |
| Viscosité dynamique: | 79,224 mPa.s | (OECD 114) |
| | (20 °C, 1.400 1/s) | |
| | 88,628 mPa.s | (OECD 114) |
| | (20 °C, 200 1/s) | |
| | 33,219 mPa.s | (OECD 114) |
| Risqué d'explosion: | (40 °C, 2.000 1/s) | |
| | 43,412 mPa.s | (OECD 114) |
| | (40 °C, 200 1/s) | |
| Risque d'explosion: | Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible. | (Directive 92/69/CEE, A.14) |
| Propriétés comburantes: | Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant | (Directive 92/69/CEE, A.17) |

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. De toxicité faible par contact cutané. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 300 - 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

CL50 (par inhalation):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 21.02.2019

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Données relatives à : (R)-2-(2,4-dichlorophénoxy)propionate de potassium

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): > 7,4 mg/l 4 h

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Corrosif. Attaque la peau et les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : (R)-2-(2,4-dichlorophénoxy)propionate de potassium

Données expérimentales/calculées:

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: non sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophenyl)-6-[3-(trifluorométhyl)phenoxy]-

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes suite à l'exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Ligne directrice 203 de l'OCDE)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 21.02.2019

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) > 100 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 0,022 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

NOEC (72 h) 0,000068 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE50 (7 j) 7,7 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221)

NOEC (7 j) 0,32 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : (R)-2-(2,4-dichlorophénoxy)propionate de potassium

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophenyl)-6-[3-(trifluorométhyl)phénoxy]-

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : (R)-2-(2,4-dichlorophénoxy)propionate de potassium

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à : picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophenyl)-6-[3-(trifluorométhyl)phénoxy]-

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 580

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 21.02.2019

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : (R)-2-(2,4-dichlorophénoxy)propionate de potassium

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

Données relatives à : picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophenyl)-6-[3-(trifluorométhyl)phénoxy]-

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Projet

page: 14/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 21.02.2019

Numéro ONU UN1760
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient DICHLORPROP-P-POTASSIUM)
Classe(s) de danger pour le transport: 8, EHS
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU UN1760
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient DICHLORPROP-P-POTASSIUM)
Classe(s) de danger pour le transport: 8, EHS
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU UN1760
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient DICHLORPROP-P-POTASSIUM)
Classe(s) de danger pour le transport: 8, EHS
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU: UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient

Sea transport

IMDG

UN number: UN 1760
UN proper shipping name: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (contains

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

| | | | |
|--|----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | | date d'impression 21.02.2019 |
| | DICHLORPROP-P-POTASSIUM) | | DICHLORPROP-P-POTASSIUM) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 8, EHSM | Transport hazard class(es): | 8, EHSM |
| Groupe d'emballage: | III | Packing group: | III |
| Dangers pour l'environnement: | oui Polluant marin: OUI | Environmental hazards: | yes Marine pollutant: YES |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu | Special precautions for user: | None known |

Transport aérien

Air transport

| | | | |
|--|---|-------------------------------|---|
| IATA/ICAO | | IATA/ICAO | |
| Numéro ONU: | UN 1760 | UN number: | UN 1760 |
| Nom d'expédition des Nations unies: | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient DICHLORPROP-P-POTASSIUM) | UN proper shipping name: | CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (contains DICHLORPROP-P-POTASSIUM) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 8 | Transport hazard class(es): | 8 |
| Groupe d'emballage: | III | Packing group: | III |
| Dangers pour l'environnement: | Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire | Environmental hazards: | No Mark as dangerous for the environment is needed |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu | Special precautions for user: | None known |

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

| | | | |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement: | Non évalué | Regulation: | Not evaluated |
| Expédition approuvée: | Non évalué | Shipment approved: | Not evaluated |
| Nom de la pollution: | Non évalué | Pollution name: | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire: | Non évalué | Ship Type: | Not evaluated |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 28, 29, 3

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Délai de rentrée dans la culture : 24 heures.

Porter des gants, un vêtement de protection approprié et un appareil de protection oculaire pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation.

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur,...)

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles
 - le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
 - les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.
- Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe

o pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme EN NF ISO 27065 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

o pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine

- - EPI vestimentaire conforme à la norme EN NF ISO 27065 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- - EPI vestimentaire conforme à la norme EN NF ISO 27065 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

o pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme EN NF ISO 27065 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3).

Protection du travailleur : Porter un EPI vestimentaire conforme à la norme EN NF ISO 27065 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 24 heures

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 00.00.0000

Version: 0.0

Produit: **Dublett**

(ID Nr. 30525291/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 21.02.2019

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

| | |
|-------------------|---|
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée |
| Aquatic Acute | Danger pour le milieu aquatique - aigu |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique |
| Eye Dam./Irrit. | Lésions oculaires graves / irritation oculaire |
| Skin Sens. | sensibilisation de la peau |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux . |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.